

FICHE D'INSCRIPTION
SEJOUR RANDONNEES PEDESTRES ACTIFS LIBERES
DU 15 AU 22 SEPTEMBRE 2018
DANS LE MORBIHAN

RENSEIGNEMENTS

NOM : **Prénom** :
Date de naissance : **Carte ASCE n°** :
Département :

Adresse :
Code postal :
Commune :
Téléphone : **Portable** :

Courrier électronique :

Sera accompagné(e) de :

NOM : **Prénom** : **Date de naissance** :

ENGAGEMENT DES PARTICIPANTS :

Je m'engage à fournir avant le 31/03/2018, avec la présente fiche d'inscription dûment remplie et signée, accompagnée du règlement du séjour (voir « modalités de paiement »),

- le cahier des charges (notamment l'aptitude) daté et signé ;
 - l'attestation signée du Président de mon ASCE attestant que je suis retraité et à jour de la cotisation 2018,
- N.B. L'absence de l'une de ces pièces, regroupées dans le même envoi, rend la demande caduque (inscription, cahier des charges, attestation 2018)**

- et à fournir avant le 01 septembre 2018 un certificat médical, de moins de 3mois avant le début du séjour.

HEBERGEMENT :

(En pension complète, vin compris et café le midi)

Je souhaite un hébergement en chambre pour 2 personnes 471 €/personne.

Personne seule, je souhaite partager une chambre à 2 lits, précisez avec qui 471 €/personne

Je souhaite une chambre individuelle, si disponibilité, supplément 18,5/nuit 600 €/personne

TRANSPORT

1-Arrivée et départ au séjour :

Je viens en voiture : OUI NON

Je viens par SNCF : OUI NON

J'arrive à h et souhaite être récupéré(e) à la gare de Auray

2-Le transport sur les lieux de randonnée chaque jour est assuré par vos soins

Je dispose d'une voiture : OUI NON

Possibilité de covoiturage : OUI NON

Nombre de places disponibles dans mon véhicule : places

MODALITES DE PAIEMENT :

Je m'inscris au séjour par l'envoi groupé à l'ASCE56 de :

- **2 chèques de 160 € et un chèque de 151 € par personne pour une chambre double**

ou

- **3 chèques de 200 € pour une chambre individuelle** (sous réserve de disponibilité),

établis au nom de l'ASCE56.

L'encaissement de ces chèques se fera en 3 fois (**entre le 25 et le 30 des mois de avril, mai et juin 2018**)

En cas de désistement intervenant après le 31 juillet 2018 , les sommes versées ne pourront plus être remboursées.

Il appartient à chacun s'il le souhaite de souscrire à une assurance individuelle annulation auprès de la compagnie d'assurance de son choix.

Pour tout renseignement complémentaire que vous souhaiteriez obtenir sur ce séjour, vous pouvez contacter **Valérie RENAUDINEAU, Tel.02.56.63.72.38.**

Documents à retourner à l'ASCE56 avant le 31 Mars 2018

Fait à _____ le _____

Signature de l'adhérent précédée de la mention « lu et approuvé »

**ASCE56 – séjour randonnées pédestres 2018
DDTM du Morbihan
A l'attention de Valérie Renaudineau
1, Allée du Général Le Troadec- BP 520
56019 VANNES cedex**

CAHIER DES CHARGES

SEJOUR RANDONNEES PEDESTRES ACTIFS LIBERES

DU 15 AU 22 SEPTEMBRE 2018

DANS LE MORBIHAN

Les interlocuteurs des randonneurs sont :

- L'ASCE 56 organisatrice, représentée par Pascal **BLANDEL**- Président,
- Les représentants locaux du groupe pour le séjour :

Hervé LUCAS, Tel. 02.97.45.51.15, portable : 06.76.80.54.68 - Mail. herve.lucas1@sfr.fr

Odile GAILLARD, Tél. 02.97.24.15.70, portable : 06.35.95.57.66 - Mail. odile.dauray@hotmail.fr

Esprit du séjour :

- Le séjour s'adresse uniquement à des retraités adhérents des ASCE, à jour de leur cotisation 2018.
- Les animations principales sont constituées par des randonnées de bon niveau, d'une durée de 5 à 7 heures de marche, sans dénivelé. Chaque journée aura des caractéristiques différentes.
- Le nombre de randonneurs retenus par Région ne devra pas être supérieur au tiers des participants, en recherchant un équilibre entre les départements.

Engagements des candidats randonneurs :

Chaque randonneur s'engage sous sa propre responsabilité individuelle : il déclare sur l'honneur avoir l'expérience, la capacité physique et l'entraînement à la pratique de la randonnée.

Documents à produire avant le 31/03/2018 :

- La fiche d'inscription remplie et signée accompagnée du règlement,
- Le présent Cahier des Charges signé, valant son acceptation et son approbation.
- L'attestation du Président de l'ASCE d'appartenance pour 2018 (exemplaire joint à faire compléter).

Et avant le 01/09/ 2018 :

- Un certificat médical de moins de 3 mois avant le début du séjour, stipulant l'absence de contre indication à la pratique de la randonnée.

Equipements personnels spécifiques :

- Ils devront disposer dès leur arrivée de l'ensemble de l'équipement habituel nécessaire à la marche (chaussures de marche, sac à dos, cape de pluie, vêtements adaptés à la météo, récipient adapté pour café, vin, eau, etc...).
- Véhicule personnel : si le participant s'est porté volontaire pour le covoiturage, lors des déplacements liés aux randonnées, il atteste disposer des assurances adéquates et s'engage à une utilisation de son véhicule à tour de rôle.

Obligations de sécurité, consignes :

- Suivre (et non dépasser) pendant tout le circuit les animateurs de la journée, sauf dispositions spéciales et décision de ceux-ci.
- Ne pas quitter le groupe pour prendre des raccourcis ou changer d'itinéraire.
- Ne pas être accompagné d'animaux.
- Ne s'isoler, en cas de nécessité, qu'en prévenant et laissant un objet bien en vue (bâton, sac...).
- Respecter le code de la route, notamment la circulation en groupe de piétons sur le bord droit de la chaussée.

Engagements de l'ASCE 56 :

- S'assurer que les candidats ont retourné signé le présent Cahier des Charges.
- Vérifier que les candidats sont bien adhérents d'une ASCE.
- Exiger le certificat médical et vérifier l'aptitude indiquée.
- Diffuser la liste des participants avec leurs coordonnées et particulièrement leur numéro de téléphone portable ainsi que celui des accompagnateurs.

Engagements du représentant local :

- Avoir préalablement reconnu toutes les randonnées proposées.
- Présenter, pour chaque randonnée, la veille, un descriptif du circuit précisant les difficultés éventuelles et distribuer, autant que possible, des plans du circuit prévu.
- Disposer d'une trousse de 1er secours, des moyens de communication, des numéros de téléphone d'urgence, des cartes des circuits....

Fait à

le

Signature du(s) participant(s) préciser les noms
(précédée de la mention « lu et approuvé »)

L'ASCE 56
Le représentant local



**SEJOUR RANDONNEES PEDESTRES ACTIFS LIBERES
DU 15 AU 22 SEPTEMBRE 2018
DANS LE MORBIHAN**

**ATTESTATION DU PRESIDENT
DE L'ASCE D'ORIGINE
(À joindre obligatoirement à la fiche d'inscription)**

M. Mme..... Président(e) de l'ASCE.....

Atteste que :

M. Mme.....

Domicilié à.....

N° carte ASCE

Est bien retraité adhérent de l'ASCE....., à jour de sa cotisation 2018.

Fait à.....

Le.....2018

Signature

NB : l'absence d'attestation rend la demande caduque